



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 41

Question écrite n° 31102

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les revendications des amis du patrimoine savoyards de Haute-Savoie. Les membres de cette association ainsi que les habitants de Cruseilles, dans une pétition, demandent à quelle date seront repris les travaux de réalisation de la portion d'autoroute A 41 qui reliera Villy-le-Pelloux à Saint-Julien-en-Genevois. En effet, la mise en service de la section autoroutière A 41 désengorgerait la RN 201 saturée entre Annecy et Genève et permettrait de limiter les risques d'accidents graves dans la traversée de ce village, notamment par une baisse du transit de camions. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la date de reprise de ces travaux.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement a été conduit à suspendre les travaux de l'autoroute A 41 entre Saint-Julien-en-Genevois et Villy-le-Pelloux, en mai 1998, lorsqu'il a été porté à sa connaissance que le chantier avait été lancé sur simple lettre ministérielle le 29 avril 1997 sans que l'avenant au contrat de concession ait été signé. L'avis du Conseil d'Etat sur la validité de la procédure d'adossment au regard du droit communautaire, et notamment de la directive Travaux de juin 1993, a alors été demandé. Celui-ci a estimé, en septembre 1999, que l'adossment est de nature à introduire une rupture d'égalité de traitement entre les candidats à la concession. Dans ces conditions, une nouvelle procédure d'attribution de la concession de l'A 41 doit être lancée. Or, tout montre que cette autoroute ne peut être que déficitaire et une subvention publique, cofinancée par l'Etat et les collectivités territoriales, estimée à 3,8 milliards pour la solution de base, est nécessaire pour équilibrer la concession. Après discussion avec les principaux élus concernés, le ministre a décidé qu'un appel d'offres permettant des variantes techniques serait lancé pour l'A 41 dès lors que l'accord de principe des collectivités territoriales concernées pour le financement de la subvention d'équilibre aura été obtenu.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31102

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3411

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2615